

Conseil général

Séance n° 4

du jeudi 15.12.2011, de 19:30 à 22:30,
salle de gymnastique

Président	Bertrand Vianin
Secrétaire	Patricia Constantin
Présents PDC	Bétrisey Sophie - Blanc Viviane - Chabbey Patrice - Darbellay François - Déléroz Sébastien - Dussex Mathieu - Gaudin Laurette – Muller Lionel - Pralong Daniel - Rey Laurence - Riand Jean-Pierre - Vianin Bertrand
Entente communale	Constantin Ted - Darbellay-Métraiiller Isabelle - Dussex-Ferrari Christina - Jollien Benoît - Schild Hervé
PS	Aymon Egide - Beney Georgy - Constantin Patricia - Cotter Daniel - Cotter Patricia - La Sala Aline - Morard Gino - Morard Joël - Thurre Benoît - Travelletti Christiane
Conseil communal	Aymon Marco - Bétrisey Georgy - Bonvin Nicole - Jollien Nicole - Morard Bernard - Mottet Vivian - Savioz Dominique
Secrétaire communal	Follonier Thierry
Excusés	Bentho Marylise - Bonvin Grégoire - Travelletti Richard

M. Bertrand Vianin salue les élus communaux, les citoyens et citoyennes présents.

M. Bertrand Vianin donne diverses informations :

- le calendrier des séances 2012 sera adressé ultérieurement à tous les conseillers généraux
- Mme Véronique Maret, députée, s'est excusée.

M. Marco Aymon salue toutes les personnes présentes pour cette dernière séance de l'année et souhaite que les débats soient fructueux.

Ordre du jour

1. Contrôle des présences
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 15 septembre 2011
4. Détermination du coefficient d'impôt et du taux d'indexation
5. Crédit d'engagement pour la rénovation de l'ancien bâtiment de l'école primaire de Botyre
6. Approbation du budget 2012
7. Plan financier 2012 - 2015
8. Cautionnement communal en faveur de Télé Anzère SA
9. Projet Agglo Sion
10. Réponse du CC au postulat "sécurité sur le chemin de l'école" du 30 mars 2010

11. Demande de crédit complémentaire de CHF 80'000.-- pour les travaux des conduites des eaux usées dans le cadre du remembrement urbain des Sénérettes
12. Postulat "réglementation concernant la construction, la sécurité et l'entretien des places de jeux des villages et des RPU" du 12 novembre 2011
13. Divers

DEBATS

19	1	Contrôle des présences

27 conseillers généraux ont signé la liste des présences. **M. Bertrand Vianin** donne connaissance de la liste des personnes excusées.

20	2	Approbation de l'ordre du jour

M. Bertrand Vianin donne connaissance de l'ordre du jour. Aucune proposition de modification n'a été faite. Ce dernier est par conséquent accepté.

Divers annoncés : Laurette Gaudin – Sophie Bétrisey – Daniel Cotter.

21	3	Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 15 septembre 2011

Personne ne souhaitant s'exprimer, le procès-verbal est accepté.

22	4	Détermination du coefficient d'impôt et du taux d'indexation

M. Bertrand Vianin informe que le CC n'a fait aucune proposition de modification du coefficient d'impôt et du taux d'indexation.

M. Gino Morard remercie le travail qui a été fait par la commission de gestion et passe la parole à Mme Sophie Bétrisey pour la lecture du rapport.

Pour le groupe PS, **M. Egide Aymon** accepte l'entrée en matière et informe que le groupe PS suivra la proposition de ne pas modifier les barèmes fiscaux.

Pour le groupe de l'Entente, **M. Ted Constantin** accepte l'entrée en matière et informe que le groupe suivra les recommandations faites par le CC et la commission de gestion.

Pour le groupe PDC, **M. Daniel Pralong** informe que le groupe accepte l'entrée en matière et se rallie aux propositions du CC et de la commission de gestion.

Vote

Le maintien du coefficient d'impôt à 1.20 et du taux d'indexation à 145% est accepté à l'unanimité.

23	5	Crédit d'engagement pour la rénovation de l'ancien bâtiment de l'école primaire de Botyre

M. Gino Morard informe que la commission de gestion a fait un rapport sur ce point important. **Mme Sophie Bétrisey** donne lecture du rapport de la commission de gestion.

Les trois groupes acceptent l'entrée en matière.

M. Marco Aymon indique qu'il est important que ce bâtiment soit entretenu.

M. Patrice Chabbey rappelle le texte mis à disposition des conseillers généraux pour traiter ce point, à savoir : « *Le coût estimatif de cette réalisation est devisé à CHF 2'500'000.00. La rénovation du bâtiment correspondra au standard « Minergie ». Les principaux travaux touchent l'enveloppe extérieure du bâtiment et un rafraîchissement des installations et équipement intérieurs. La demande de crédit d'engagement porte sur la totalité de l'investissement* ». Il demande si la commune a pris en compte les nouvelles normes parasismiques pour cette rénovation et informe qu'il voterait non à cette demande étant donné le peu d'informations données sur ce dossier.

M. Daniel Pralong rappelle la nécessité de rénover ce bâtiment, ce qui n'a plus été fait depuis longtemps.

M. Gino Morard informe qu'une complète rénovation du bâtiment peut mettre à jour des problèmes imprévus qui engendrent des coûts supplémentaires.

M. Marco Aymon rappelle que les choix pour cette rénovation reviennent à l'exécutif. Des aménagements au niveau de la toiture seront traités dans le respect des normes Minergie. Il rappelle que l'on entretient un volume existant tout en créant des salles à l'étage supérieur. Il précise également que la commission de gestion disposait de tous les documents nécessaires à l'étude de cette demande.

Vote pour l'octroi d'un crédit d'engagement

25 voix pour

1 voix contre

Le crédit d'engagement pour la rénovation de l'ancien bâtiment de l'école primaire de Botyre est accepté par 25 voix pour et 1 voix contre.

24	6	Approbation du budget 2012

M. Bertrand Vianin donne connaissance de l'ordre des débats et rappelle que le budget sera accepté in globo.

M. Gino Morard remercie le CC pour le respect de la marge d'autofinancement et passe la parole à Mme Sophie Bétrisey qui donne connaissance du rapport de la commission de gestion.

M. Daniel Pralong accepte l'entrée en matière pour le groupe PDC. Pour le groupe PS, M. Egide Aymon accepte l'entrée en matière et M. Ted Constantin, pour le groupe de l'Entente, accepte également l'entrée en matière.

Comptes de fonctionnement

Sécurité publique

M. François Darbellay demande des informations sur le radar. **M. Marco Aymon** informe que la police cantonale n'est pas favorable à ce que la police communale utilise le radar. Les deux agents communaux peuvent utiliser le radar mais c'est une volonté politique de ne pas le faire. On peut demander à la police cantonale de venir plus souvent.

Economie publique

M. Daniel Pralong demande si des provisions ont été faites par rapport à des pertes éventuelles du SPA-Wellness.

M. Marco Aymon répond par la négative, mais précise que si aucun dépassement ne survient au niveau du coût de construction, la part de perte d'exploitation pour la première année est financée par la société anonyme.

Finances et impôt

M. Daniel Pralong demande si les redevances de l'ESR vont diminuer. **M. Marco Aymon** informe que c'est la Confédération qui fixe les tarifs jusqu'en 2020. Le débat actuel est de savoir si l'on choisit des redevances fixes ou des redevances liées au marché de l'électricité.

830.509.10 Mise en valeur du patrimoine des villages

M. Daniel Pralong souhaite connaître le contenu de ce projet.

M. Vivian Mottet rappelle que certains projets avaient déjà mis en route il y a quelques années. Le but est de mettre en valeur le patrimoine de chaque village. Les sociétés villageoises ont été contactées.

M. François Darbellay demande s'il ne serait pas mieux de se fixer d'abord sur un village ou deux au lieu de se disperser. **M. Vivian Mottet** répond en précisant que suite à la récolte des informations des différentes sociétés villageoises, la commission décidera de la marche à suivre.

M. Patrice Chabbey fait une intervention générale sur le budget et relève que pour cette législature, c'est la première fois qu'il est équilibré.

Malheureusement le plan financier pour 2013 – 2015 fait ressortir que CC ne respectera plus l'équilibre financier. Il devient donc obligatoire d'inscrire un frein à l'endettement dans un règlement d'organisation de notre commune.

M. Gino Morard rappelle que l'endettement par habitant est faible dans le budget 2012.

M. Bernard Morard rappelle que sur 12 ans, la commune d'Ayent a couvert ses investissements par la marge d'autofinancement. Il rappelle également les conclusions du plan financier 2013 – 2015.

Vote

Le budget 2012 est accepté à l'unanimité.

25	7	Plan financier 2012 - 2015

M. Bernard Morard présente quelques points essentiels du plan financier. Il rappelle que la loi exige cette planification. Il rappelle qu'avec les différents éléments extérieurs (marchés financiers et autre), il n'est pas évident d'évaluer. La commission des finances a essayé de prévoir au mieux.

Il rappelle que le taux d'indexation de la commune est à 145%, alors que la moyenne cantonale est à 146.2% et que le coefficient est à 1.20, alors que la moyenne cantonale est à 1.232.

La planification des investissements s'élève à 17.4 millions. Les ajustements seront faits par rapport à ce qui va se passer.

M. Gino Morard remercie la CC et la commission des finances pour le plan financier.

Le conseil général prend acte du plan financier 2012 – 2015.

26	8	Cautionnement communal en faveur de Télé Anzère SA

Mme Sophie Bétrisey donne lecture du rapport de la commission de gestion sur le cautionnement communal NPR en faveur de Télé Anzère SA.

Les trois groupes acceptent l'entrée en matière.

M. Marco Aymon informe que toutes les informations nécessaires ont été transmises et les conseillers généraux sont aptes à prendre une décision en toute connaissance de cause.

M. Patrice Chabbey informe que les documents mis à disposition étaient complets. Il demande que le Conseil communal prenne toutes les mesures afin de contrôler que le conseil d'administration de Télé Anzère SA n'entreprene aucune démarche avant d'avoir réuni effectivement la totalité du financement.

M. Gino Morard rappelle que l'année dernière, le conseil général a accepté le cautionnement de crédits bancaires. Le taux d'intérêt a passé de 7% à 4% ce qui représente CHF 300'000 de rentrées supplémentaires pour Télé Anzère SA. De plus, il souligne que le cautionnement permettra d'investir dans les remontées mécaniques afin de développer le tourisme et apporter des revenus supplémentaires pour la commune.

Mme Patricia Constantin demande si les communes voisines ont pris des décisions concernant leur participation au cautionnement.

M. Marco Aymon informe que le Conseil communal d'Arbaz a accepté le cautionnement de CHF 1 millions pendant 20 ans. Cette décision est soumise à l'assemblée primaire d'Arbaz ce soir. Le conseil communal de Grimisuat a accepté un cautionnement de CHF 500'000 sur 5 ans renouvelable. La commune de Savièse discute vendredi matin. La décision finale sera prise à la deuxième séance 2012 du conseil communal de Savièse.

M. Daniel Pralong veut connaître les conséquences sur le crédit NPR d'un refus de cautionnement des autres communes ou d'une augmentation insuffisante du capital actions. **M. Marco Aymon** informe que Télé Anzère SA devra alors revoir ses projets.

M. François Darbellay demande si des décisions ont déjà été prises dans l'hypothèse où le montant nécessaire ne serait pas réuni.

M. Marco Aymon répond qu'aucune décision n'a encore été prise dans ce sens.

Vote

Le cautionnement communal NPR à hauteur de 6 millions maximum en faveur de Télé Anzère SA est accepté à l'unanimité.

M. Marco Aymon remercie les conseillers généraux pour leur confiance et relève qu'il s'agit d'un signe clair. Par rapport aux investissements des communes voisines, la question de fonds doit se poser au niveau des politiques. Le canton devra trouver un moyen d'aider les petites stations pour les maintenir et les développer. Il y a un effort politique important à faire.

27	9	Projet Agglo Sion

M. Bertrand Vianin informe qu'en 2007, l'assemblée générale de l'association des communes de la région de Sion prenait la décision de principe de s'engager dans un projet d'agglomération de la région sédunoise. Pour l'examiner, le bureau a nommé une commission ad hoc.

Mme Christiane Travelletti, présidente de la commission, donne des informations sur le travail de la commission.

M. Ted Constantin donne lecture du rapport de la commission ad hoc.

M. Daniel Pralong remercie la commission ad hoc pour le travail effectué et accepte l'entrée en matière. **M. Egide Aymon** accepte l'entrée en matière pour le groupe PS. **M. Ted Constantin** accepte l'entrée en matière pour le groupe de l'Entente.

M. François Darbellay pose les questions suivantes :

- A-t-on une idée du coût annuel de la participation de la commune à ce projet agglo Sion ?
- Quel est le poids décisionnel de la commune dans la gouvernance de ce dossier ?
- A-t-on une porte de sortie si ce projet devait ne pas nous convenir ?

M. Marco Aymon répond :

- le coût pour les projets réalisés sur la commune (amélioration du passage de Botyre et de St-Romain) est à la charge de la commune. Chaque élément projeté fera l'objet d'une décision au budget et d'une décision du CG. La variante de la correction de Botyre a été posée en priorité A pour 2018. Le coût est estimé à 1.5 millions.
- pour le poids décisionnel : aucune influence de la commune.
- porte de sortie : pour l'instant la commune a tout à gagner, surtout si l'on veut que les aménagements à Botyre soient réalisés (subventions).

- les communes du Haut-Plateau se sont retirées d'agglo Sierre. Demande éventuelle de Sierre de rejoindre l'agglo Sion.

M. Daniel Cotter relève l'intérêt général de ce projet. Agglo Sion prévoit des réalisations jusqu'en 2030.

M. Patrice Chabbey demande le coût de l'étude pour la mise en place du projet pour la commune d'Ayent. **M. Marco Aymon** répond que le coût total se monte à CHF 200'000.-- et la participation de la commune à env. CHF 7'000.--.

Vote

L'accord de principe au dépôt du projet d'agglomération sédunoise est acceptée par

23 voix

2 avis contraire

1 abstention

28	10	Réponse du CC au postulat "sécurité sur le chemin de l'école" du 30 mars 2010

M. Marco Aymon donne lecture de la réponse du CC au postulat.

Les trois groupes acceptent l'entrée en matière.

Mme Isabelle Darbellay Métrailler remercie très fortement le CC pour le détail de la réponse. Elle relève que le risque zéro n'existe pas. La circulation évolue, l'environnement évolue. La volonté générale est que les enfants puissent aller à l'école à pied. Les mesures doivent être nombreuses et elle salue celles proposées.

Elle revient sur différents éléments : l'utilisation plus fréquente du radar préventif, les zones 30, le parcage sauvage : qu'est-ce qui est fait concrètement ?

M. Marco Aymon informe que la police a reçu la mission d'étudier les possibilités d'introduire des zones 30 km/h. Il relève que pour ce qui concerne le parcage sauvage, il est difficile de se tenir à une application stricte, car cela pourrait engendrer la fermeture des commerces.

M. Mathieu Dussex pose les questions suivantes :

- Un postulat a été déposé au parlement valaisan concernant le système zebraflux (éclairage des passages). La commune souhaite-t-elle en installer ?
- Un rapport sur l'éclairage LED de Luc a-t-il été établi ?

M. Marco Aymon informe qu'il n'est pas au courant de ce nouveau système de passages piétons. Il indique que, pour l'instant, aucun rapport n'a été établi pour l'éclairage de Luc.

Mme Viviane Blanc relève la modification de la vitesse autorisée sur la route à la sortie de Signèse (de 50 km/h. à 60 km/h). **M. Marco Aymon** relève que ce tronçon est considéré comme hors localité : le canton applique donc le 60 km/h (route cantonale). Si l'on veut baisser la vitesse à 50 km/h. il faut prendre ce tronçon dans la localité (conséquence : frais d'entretien de la route à la commune).

Mme Christina Dussex—Ferrari relève que la route de Blignou n'est pas sécurisée. **M. Marco Aymon** rappelle qu'il s'agit d'une route cantonale et il faut solliciter le canton pour la sécuriser.

M. Patrice Chabbey rappelle que l'étude sur les chemins pédestres proposait de faire des chemins en dehors des routes cantonales.

M. Marco Aymon relève que, dans tous les remembrements, on a prévu des chemins qui mènent d'une route à l'autre.

Vote

Le rapport du CC est accepté à l'unanimité.

29	11	Demande de crédit complémentaire de CHF 80'000.-- pour les travaux des conduites des eaux usées dans le cadre du remembrement urbain des Sénérettes

M. Gino Morard s'excuse de ne pas avoir mis ce point dans le rapport.

Il informe que la commission de gestion demande d'accepter ce point de l'ordre du jour.

Les trois groupes acceptent l'entrée en matière.

Vote

Le crédit complémentaire de CHF 80'000.-- pour les travaux des conduites d'eaux usées dans le cadre des Sénérettes est accepté à l'unanimité.

30	12	Postulat "réglementation concernant la construction, la sécurité et l'entretien des places de jeux des villages et des RPU" du 12 novembre 2011

Mme Viviane Blanc présente son postulat.

M. Marco Aymon informe qu'il a eu une réunion avec les présidents de village en 2009. Le point a été traité au Conseil et M. Vivian Mottet a été nommé pour s'occuper de régler cette problématique des places de jeux.

M. Vivian Mottet informe que la commission culture, loisirs et sports travaille déjà sur ce dossier.

Les trois groupes acceptent l'entrée en matière.

Vote

Le postulat « réglementation concernant la construction, la sécurité et l'entretien des places de jeux des villages et des RPU » du 12 novembre 2011 est accepté à l'unanimité.

31	13	Divers

Mme Laurette Gaudin demande pourquoi les toilettes publiques du Prés-des-Sœurs sont souvent fermées. Est-ce qu'il serait possible de les ouvrir au moins la journée. **M. Marco Aymon** prend note de cette remarque.

Mme Sophie Bétrisey demande des informations sur le fonctionnement du home des Crêtes. **Mme Dominique Savioz** indique que depuis le changement de direction, un grand travail de réorganisation a été fait et que désormais tout fonctionne très bien.

M. Patrice Chabbey demande au CC pourquoi a-t-on voté un crédit complémentaire de CHF 80'000.-- alors que le CG n'a pas dû se prononcer sur le montant de CHF 75'000.-- alloué à la société de développement.

M. Marco Aymon informe que ce montant a été alloué à l'office du tourisme pour faire une promotion (manque de réservation dû au franc fort).

M. François Darbellay souhaite connaître quelles mesures la commune peut mettre en place pour l'élimination des chats errants. Certains quartiers sont envahis de chats. **M. Marco Aymon** relève que ce problème est délicat et prend note de la remarque de M. François Darbellay.

M. François Darbellay informe que le SPA-Wellness possède la base de données des habitants de la commune. N'est-ce pas contraire à la loi sur la protection des données. **M. Marco Aymon** informe qu'il s'agit uniquement du nom, prénom et date de naissance et cela est autorisé.

Mme Sophie Bétrisey relève que lors de sa visite au Spa, on lui a demandé également son adresse.

M. Daniel Pralong informe que la commune d'Arbaz vient d'accepter le cautionnement en faveur de Télé Anzère SA à hauteur de 1 millions de francs.

M. Marco Aymon informe que la commune avait pris contact avec les communes avoisinantes pour une participation au SPA-Wellness. La population s'est plainte de ne pas pouvoir bénéficier des tarifs indigènes. Le CC d'Arbaz a décidé de verser CHF 30'000.-- dans le capital actions.

M. Marco Aymon remercie toutes les personnes pour leur participation et souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne année 2012.

M. Bertrand Vianin souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année à tous et il rappelle la messe du 1^{er} janvier. Tous les conseillers généraux sont invités à y participer. Il clôt l'assemblée à 22h25.

**LE CONSEIL GENERAL
DE LA COMMUNE D'AYENT**

Le Président
Vianin Bertrand

La Secrétaire
Constantin Patricia